

Public

Toute personne amenée à intégrer, former et accompagner un nouveau collaborateur dans l'entreprise

Pré-requis

Le CCE est accessible à toute personne pouvant attester de compétences tutorales qu'elle aura mises en œuvre de façon effective

Durée

2 jours soit 14 heures

Coût

600 € HT
720 € TTC
+500 € TTC de certification CCE



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation

Certification visée : passage du CCE (Certificat des Compétences en Entreprise) en option

Certificat de Compétences en Entreprise



Lien vers MonCompteFormation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>



Pédagogie

► Résultats attendus

Maîtriser le rôle de tuteur (ou maître d'apprentissage) afin de pouvoir passer la certification CCE EXERCER LE RÔLE DE TUTEUR EN ENTREPRISE

► Objectifs pédagogiques

Identifier le contexte tutorial / d'encadrement et ajuster l'accompagnement de l'apprenti / du tuteur à ses spécificités

Planifier des missions et un parcours individuel d'activités favorisant le transfert de compétences, Accompagner l'apprenant et encourager sa montée en compétences

Evaluer la progression et formaliser les acquis de l'apprenti / du tuteur

Assurer le lien avec les différents acteurs de son parcours,

Pérenniser ses pratiques et identifier le processus de certification de ses compétences tutorales / d'encadrement

► Méthodes pédagogiques

Apport de méthodes, de conseils et d'outils facilitant la mise en œuvre de nouveaux savoir-faire et de comportements adaptés

Analyse par les participants de leur rôle de maître d'apprentissage / tuteurs



Calendrier

► Agen

- 01^{er}-02 avril
- 12-13 octobre

► Périgueux

- 25-26 janvier
- 01^{er}-03 septembre

► Intervenants

- Alice RUELLOUX
- Rodolphe ARFEUIL

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

Distinguer les différents contextes du tutorat en entreprise & leurs spécificités

Identifier les missions & la posture du maître d'apprentissage / tuteur

Réussir l'accueil & l'intégration

Découvrir les liens intergénérationnels au travail

Organiser la transmission des compétences

Encourager la progression & évaluer les acquis de l'apprenti / du tuteur

- Quel tutorat pour quelle finalité dans l'entreprise ?
- Le cadre et les modalités de ces contextes (alternance, intégration, etc.)

- Le positionnement du maître d'apprentissage / tuteur
- Le champ d'actions, les compétences et les missions opérationnelles du maître d'apprentissage / tuteur

- Objectifs de l'accueil et de l'intégration
- Les pratiques facilitant l'intégration

- Qui sont les « baby-boomers », les « X », les « Y », les « Z » ?

- Découvrir les clés de la transmission
- Définir les missions, les activités et organiser le parcours de l'apprenti / du tuteur
- Accompagner l'apprenant au quotidien

- Les modalités, méthodes et outils de l'évaluation formative
- Les règles de communication et les techniques d'entretien
- La gestion et la prévention des conflits

CERTIFICATION CCE - Déroulé

Identification des compétences à certifier

Pour déclencher son parcours de certification de compétences, **le candidat identifie et valide le choix du ou des CCE** qu'il souhaite obtenir, suivant les référentiels de certification : Entretien préalable à la certification d'une durée d'1 heure

Formation

Le candidat assiste à la formation préparant au CCE de son choix, suivant les référentiels de certification et le programme de formation adapté

Évaluation

Il existe plusieurs modalités pour obtenir une certification CCE :

- Passage d'une épreuve : étude de cas. Cette épreuve dure 2h00 et se déroule en présentiel, au sein de Sud Management Entreprises
- Constitution d'un portefeuille de compétences. Ce portefeuille peut être constitué par le candidat en autonomie ou en étant accompagné : **Voir programme et devis spécifique**

Délivrance de la certification

Une fois l'évaluation finalisée, votre étude de cas ou votre portefeuille de compétences sont soumis à un évaluateur, puis à l'appréciation du jury de certification qui statue sur la délivrance ou non du certificat de compétences

Les règles d'obtention d'un Certificat de Compétences en Entreprise :

- Validation d'au moins 80% des critères du référentiel concerné
- Minimum de 60% de critères couverts pour chacun des domaines d'activités de chaque référentiel

Le CCE est délivré pour une durée de 5 ans.

Il peut être renouvelé dans le cadre d'une procédure prévue à cet effet, dès lors que le candidat en fait la demande et peut justifier d'une pratique attestant du maintien des compétences initialement certifiées (Renouvellement de la certification pour une durée égale et renouvelable dans le temps, dans les mêmes conditions)

Contact

Cécile MARCHAND : 05 53 77 36 30

Durée

3 heures :

- 1 heure d'entretien préalable
- 2 heures d'étude de cas ou de portefeuille de preuves en autonomie

Calendrier

Variable en fonction du CCE ciblé